

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

(dont 4 pouvoirs)

N°2026-07-04

Objet : Approbation de la demande de subvention LEADER pour la mission muséographique du Tiers-Lieu Culturel

**L'an deux mille vingt-six,
Le 02 juillet à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

25 juin 2026

Secrétaire de séance :

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Patrick WITHERS

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, ODIN Catherine, GAUTHIER Vincent, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, CHATARD Axel

Absents excusés :

Maël BARBIER, excusé, a donné son pouvoir à Michel SARTORETTI
Michaël DALBEPIERRE, excusé, a donné son pouvoir à CHAUX Cédric
Elodie TREZEUX, excusée, a donné son pouvoir à Patrick WITHERS
Sébastien LAPLACE, excusé, a donné son pouvoir à Maryline RATTON

Monsieur le Maire rappelle que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a retenu un nouveau périmètre LEADER pour la programmation 2023/2027 regroupant plusieurs intercommunalités, dont la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, structure porteuse du Groupe d'Action Locale Auvergne Rhône Alpes « Rhône ».

Depuis le 1er janvier 2024, le programme LEADER est opérationnel. Dans ce cadre, un appel à projets « Développer une offre accessible et un maillage équilibré de services de proximité » a été publié le 1er juillet 2025.

La commune de Saint-Symphorien-sur-Coise porte un projet de requalification du site des anciennes Tanneries Ronzon, situé à proximité immédiate du centre historique, au cœur d'un secteur à forte valeur patrimoniale.

Le projet de réhabilitation prévoit la création d'un tiers-lieu culturel, économique et social, ouvert à tous les publics. Ce tiers-lieu doit notamment permettre la mise en valeur des collections de la Maison des Métiers et de la mémoire liée à ces savoir-faire anciens. Histoire incarnée, collections et savoir-faire constituent une ressource essentielle de la commune pour promouvoir son attractivité, proposer une offre culturelle de proximité, développer le tourisme et contribuer au vivre ensemble. En mettant en réseau des acteurs capables d'apporter leurs ressources respectives, le tiers-lieu culturel promeut un modèle plus durable pour la valorisation de ce patrimoine, l'association chargée de la Maison des Métiers étant actuellement en difficulté.

La présente demande de subvention LEADER porte sur une mission d'étude de faisabilité technique et économique pour le volet muséographique du futur tiers-lieu culturel aux Tanneries et d'élaboration du synopsis muséographique. Elle vise à accompagner la commune dans la définition d'un projet muséographique permettant de valoriser la collection et les savoir-faire, de transmettre des connaissances à tous les publics et de les sensibiliser à ce patrimoine, dans le respect des contraintes architecturales, techniques et budgétaires posées par le bâtiment, les collections et la maîtrise d'ouvrage. L'étude doit également analyser l'insertion de l'espace muséographique au sein du tiers-lieu, en termes d'organisation, de cohabitation et de synergies. Elle doit enfin, sur la base d'une analyse fine de la collection et de recherches documentaires, proposer un synopsis muséographique qui sera la première étape du dialogue avec le scénographe.

Cette mission permettra :

- d'affiner le diagnostic des atouts, contraintes, menaces et opportunités de la collection, des forces humaines en présence, de l'édifice et des autres usages envisagés,
- d'élaborer deux scénarios de parcours muséographique avec chiffrage de l'investissement et du fonctionnement, afin d'accompagner la commune dans ses choix,
- d'étudier les conditions juridiques pour la gestion et la gouvernance de cet espace au sein du tiers-lieu,
- d'élaborer un synopsis muséographique et une esquisse scénographique sur la base de recherches documentaires et d'une analyse fine de la collection,
- d'accompagner la collectivité dans le recrutement d'un scénographe au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, avec une mission calibrée selon le résultat des missions précédentes.

Le plan de financement pour les dépenses subventionnables par LEADER se décline de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité muséographique, synopsis et accompagnement dans le recrutement du scénographe	38 925,00 €	FEADER	19 462,50 €
		AUTOFINANCEMENT	19 462,50 €
TOTAL	38 925,00 €	TOTAL	38 925,00 €

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, les demandes de subvention LEADER doivent être déposées et suivies via la plateforme dédiée « Portail des aides ».

Aussi, il est nécessaire que le Conseil municipal mandate un agent de la commune afin d'assurer le dépôt du dossier, son suivi administratif, ainsi que les demandes de paiement. Cet agent sera également chargé de répondre aux sollicitations du service instructeur et de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction et au bon déroulement du dossier.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER LEADER d'un montant de 19 462,50 €, à signer tout document afférent à cette demande, à autoriser la directrice générale des services de la commune, Chrystèle MANERO, à déposer la demande de subvention, à en assurer le suivi et à effectuer les demandes de paiement via le « Portail des aides ».

Le conseil municipal

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés

1. **APPROUVE** l'opération de réhabilitation des anciennes tanneries Ronzon en tiers-lieu culturel, le lancement de la mission d'étude de faisabilité technique et économique pour le volet muséographique, d'élaboration d'un synopsis muséographique et d'accompagnement au recrutement du scénographe, et son plan de financement ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER LEADER d'un montant de 19 462,50 € soit 50 % de la dépense subventionnable ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ;
4. **AUTORISE** la Directrice Générale des Services Chrystèle Manero à déposer la demande, à en assurer le suivi et à effectuer les demandes de paiement via le « Portail des aides » ;
5. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération ;
6. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le secrétaire de séance

Le Maire



